

des vélites de la garde, et gagna les épaulettes de sous-lieutenant à Iéna, de lieutenant à Eylau, et capitaine dans la guerre d'Espagne, en 1813; attaché à l'état-major du général Rapp, il se distingua au siège de Dantzig (novembre 1813), où, frappé grièvement à une sortie, il entraîna quand même ses soldats en avant et réussit à reprendre un ouvrage avancé à l'ennemi. La Restauration le nomma (1816), chef de bataillon du 1^{er} régiment d'infanterie de la garde royale, et chevalier de la Légion d'honneur en 1819. En mai 1816, il fut adjoint au rapporteur du conseil de guerre devant lequel comparut le général Bonnaire, qui, commandant la place de Condé pendant les Cent-Jours, avait refusé de l'ouvrir au général hollandais Gordon se présentant au nom du roi, et avait tiré, ou laissé tirer sur le parlementaire.

M. de Bastard d'Estang se retira du service actif en 1819. Membre du Conseil général du Lot-et-Garonne, il fut élu député, le 27 mai 1832, par le 3^e collège électoral du Lot-et-Garonne (Marmande), et réélu, le 21 juin 1834, par 229 voix sur 276 votants et 726 inscrits, contre 41 voix données à Châteaubriand. Cette élection ayant été annulée, les électeurs, convoqués à nouveau, le 6 septembre 1834, donnèrent à M. de Bastard d'Estang, qui fut élu, 146 voix, sur 244 votants et 719 inscrits, contre 95 voix obtenues par M. Cazenoves. M. de Bastard ne fit pas partie d'autres législatures.

BASTARD-D'ESTANG (GUILLAUME-AMABLE-OCTAVE, COMTE DE), neveu des précédents, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et sénateur de 1876 à 1879, né à Enghien (Seine-et-Oise), le 21 août 1831, mort à Montpellier (Hérault), le 11 mai 1884, était fils du comte Jean-François-Auguste de Bastard d'Estang (1792-1883), ancien officier supérieur d'état-major et célèbre archéologue, à qui est due la publication du recueil des *Peintures et ornements des manuscrits français*. Sorti de l'école de Saint-Cyr en 1851, il fut attaché, comme sous-lieutenant, à l'état-major du maréchal Bagrauey-d'Hilliers; capitaine en 1856, il fit la campagne d'Italie, et recut, après Solferino, la croix de la Légion d'honneur. Promu chef d'escadron en 1869, il fit partie, lors de la guerre franco-allemande de 1870-71, de l'état-major du maréchal de Mac-Mahon. Grièvement blessé à Sedan, il fut fait officier de la Légion d'honneur. Il entra dans la vie politique le 8 février 1871, comme représentant du Lot-et-Garonne à l'Assemblée nationale, où il fut élu le 6^e et dernier, par 55,266 voix sur 76,859 votants et 103,962 inscrits. Il siégea à droite, fit partie des commissions des grâces, des marchés et de la réorganisation de l'armée, et montra dans les questions militaires une réelle compétence; il vota constamment avec les conservateurs monarchistes: 1^{er} mars 1871, pour les préliminaires de paix; 16 mai, pour les prières publiques; 10 juin, pour l'abrogation des lois d'exil; 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, contre le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, pour la démission de Thiers; 24 juin, pour l'arrêté contre les enterrements civils; 20 novembre, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon; 4 décembre, pour le maintien de l'état de siège; 16 mai 1874, contre le ministère de Broglie; 25 février 1875, contre les lois constitutionnelles.

A l'organisation du Sénat, il en fut élu membre, le 30 janvier 1876, par le département du Lot-et-Garonne, le 1^{er} sur deux, avec

203 voix sur 394 votants. Il porta la parole dans quelques discussions, notamment dans celle de la loi sur le colportage, et réclama tout un système de garanties destiné à rendre assez difficile l'exercice du métier de colporteur. Non réélu au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, il fut appelé par le général Borel au poste de chef d'état-major général du 17^e corps, à Toulouse, mais n'occupa ce poste que fort peu de temps, le successeur du général Borel au ministère de la guerre le lui ayant retiré presque aussitôt. M. de Bastard d'Estang avait été promu colonel en 1875, il était décoré des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et de l'ordre royal et militaire de Savoie, conseiller général du Lot-et-Garonne pour le canton de Bourglan, et vice-président du Comité agricole de l'arrondissement de Marmande. A sa mort, il commandait la brigade de cavalerie du 16^e corps, à Carcassonne.

BASTARD DE SAINT-DENIS (DOMINIQUE-GABRIEL-EDOUARD, BARON DE), de la même famille que les précédents, député de 1846 à 1848, né à Lectoure (Gers), le 28 mars 1797, mort au château de Saint-Denis-sur-Garonne (Lot-et-Garonne), le 3 octobre 1868, était le petit-fils de François-Dominique, baron de Bastard de Saint-Denis, grand-maître des Eaux et Forêts de Guyenne, Béarn et Navarre, et petit-neveu de François de Bastard de la Fitte, premier président du parlement de Toulouse. Il entra dans la magistrature; nommé, après 1830, conseiller à la Cour royale de Bordeaux, et, tout dévoué au gouvernement de Louis-Philippe, il fut, aux élections générales du 1^{er} août 1846, le candidat agréable au ministère de l'Intérieur, M. Duchâtel, dans le 3^e collège de la Gironde à Bordeaux: 195 voix sur 346 votants et 404 inscrits, contre 148 obtenues par M. Desmirail, l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il siégea dans la majorité conservatrice. Il vota avec elle: pour la validation des élections contestées par l'opposition; pour l'élection de Sauzet comme président de la Chambre contre Odilon Barrot, candidat de la gauche; contre les propositions de réforme électorale et pour le ministère Guizot.

Après la révolution de Février, il quitta la politique; il fut admis à la retraite, comme conseiller à la Cour de Bordeaux, le 16 février 1856.

BASTERRÈCHE (JEAN-PIERRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours et député de 1824 à 1827, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 19 février 1762, mort au château de Biardet (Basses-Pyrénées), le 5 janvier 1827, était un riche armateur de Bayonne, quand il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département des Basses-Pyrénées, le 13 mai 1815, avec 51 voix sur 64 votants. Il siégea au centre et se fit peu remarquer dans cette Assemblée. Le 25 février 1824, le 3^e arrondissement électoral des Basses-Pyrénées (Bayonne) l'envoya siéger à la Chambre septennale par 81 voix sur 138 votants et 162 inscrits, contre M. de Saint-Cricq, qui obtint 56 voix; là il prit une attitude moins soumise et monta parfois à la tribune pour défendre des mesures libérales, avec une chaleur toute différente du silence résigné d'autrefois, ce qui fit supposer, témérairement sans doute, à un biographe du temps que « ses discours ne lui appartenaient que parce qu'il les avait payés ». Il mourut dans le cours de la législature.

BASTERRÈCHE (PIERRE), député de 1819 à 1820, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 24 mars 1761, mort à une date inconnue, était négociant armateur à Bayonne, quand il fut élu, le 11 septembre 1819, député par le collège de département des Basses-Pyrénées, avec 183 voix sur 280 votants et 401 inscrits. Bien que toutes les biographies l'aient confondu jusqu'ici avec le précédent, Pierre Basterrèche n'avait rempli, avant 1819, aucun mandat législatif. Son rôle à la Chambre des députés fut assez important. Membre influent de la gauche libérale, il prit plusieurs fois la parole en son nom. A propos de la loi suspensive de la liberté individuelle (mars 1819), il fit ressortir le caractère absolument inconstitutionnel de cette loi, compara l'état dans lequel elle allait mettre la France à celui de la Turquie et ajouta que, pour lui, il n'était nullement jaloux de voir les ministres nous gouverner en vizirs. Il se déclara (en avril), hautement partisan de la liberté du commerce, et attaqua le système général des douanes, ainsi que divers amendements tendant à augmenter les droits d'entrée sur les laines étrangères. Se prononçant de même (20 mai) contre la nouvelle loi sur les élections, il déplora que la charte ne fût plus considérée que comme une concession temporaire révocable à volonté. « Pour connaître les sentiments de la masse du peuple, qui est assez généreux pour ne pas se plaindre d'être privé des droits électoraux, ne fallait-il pas du moins laisser les élections à ceux qui, étant plus près de lui, possèdent toute sa confiance? » Il conclut en demandant au roi de gouverner pour le peuple, et non pour les privilégiés.

BASTERRÈCHE (JOSEPH-ARMAND-ÉGÈNE), fils du précédent, député de 1831 à 1834, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 10 mai 1800, mort au château de Biardet (Basses-Pyrénées), le 7 mars 1843. Ancien officier de marine, il devint maire de Bayonne en 1830, et fut bientôt (5 juillet 1831), élu député du 2^e collège électoral des Landes (Dax). Libéral, il vota généralement avec l'opposition et combattit les tendances doctrinaires des ministres de Louis-Philippe. Les biographes le comptaient en 1831 parmi les députés « patriotes » qui avaient justifié les espérances de leurs électeurs. Basterrèche se trouvait sans doute au nombre des « 68 membres non-présents par congé ou autrement », le 16 avril 1833, lorsque la Chambre se constitua en cour de justice pour juger et condamner le gérant du journal la *Tribune*, car son nom ne figure ni parmi les députés qui déclarèrent s'abstenir, ni parmi les membres présents qui ont pris part à la délibération. Basterrèche siégea jusqu'en 1834, et ne fut pas réélu à la législature suivante.

BASTIAN (CLAUDE-FRANÇOIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Annecy (Haute-Savoie), le 13 février 1764, mort à Frangy (Haute-Savoie), le 10 janvier 1838, exerça la profession de notaire et fut maire de Frangy. Le 12 mars 1815, le collège de département du Mont-Blanc l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, où il siégea sans prendre jamais la parole. Il demeura ensuite étranger à la politique.

BASTIAT (FRÉDÉRIC), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 27 juin 1801, mort à Rome, le 24 décembre

1850, était fils d'un négociant. Orphelin de bonne heure, il fut élevé par son grand-père paternel, qui, à sa mort le laissa propriétaire de domaines assez étendus dans les Landes; il s'occupa, tout d'abord, de leur exploitation, puis il remplit dans le canton, à Mignon, les fonctions de juge de paix. En même temps, il tentait de jouer un rôle actif dans la politique; conseiller général du département des Landes, auteur d'une adresse (novembre 1830) aux électeurs de ce département en faveur d'un candidat que son opposition à la politique des « 221 » avait rendu impopulaire, puis candidat lui-même à plusieurs reprises mais sans succès, il s'affirmait, dès lors, comme un adversaire déclaré de l'intervention de l'Etat en matière économique et comme un partisan du *laissez-faire, laissez-passer*. Toutefois, sa réputation n'avait pas dépassé les limites de sa région, quand une étude inspirée par les théories de Richard Cobden, sur la question des tarifs français et anglais, et envoyée par lui au *Journal des Economistes*, à Paris, eut un grand retentissement. A dater de ce jour, Bastiat, en relations personnelles avec Cobden, se consacra avec ardeur à la propagande des Libre-échangistes, organisa le mouvement à Bordeaux, puis à Paris (1844), fonda un journal dont le titre était le *Libre-échange*, et s'entendit avec un certain nombre d'économistes tels que Blanqui aîné, Joseph Garnier, Guillaumin, etc, pour multiplier en faveur de sa doctrine brochures, manifestes et réunions. « Quand la liberté du commerce serait une chimère, écrivait-il alors à M. Fonteyrand, la ligne n'en serait pas moins glorieuse; car elle a donné au monde le plus puissant et le plus moral de tous les instruments de civilisation. » Son goût décidé pour l'individualisme le porta à écrire à M. de Lamartine, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, une curieuse lettre où il reprochait au poète d'incliner vers le socialisme. (*Lettre à M. de Lamartine sur le Droit au travail*). La lutte contre le socialisme fut en effet une des préoccupations dominantes de Bastiat, et la révolution de Février 1848 ne fit, à cet égard, que surexciter son zèle. Assez indifférent, d'ailleurs, aux questions de politique pure et favorable au maintien de la forme existante du gouvernement quelle qu'elle fût, il ouvrit, rue Taranne, une série de conférences où il se prononça contre toute modification de l'état actuel, harangua fréquemment les ouvriers dans les réunions publiques, et, lors des élections à la Constituante (23 avril 1848), fut élu représentant des Landes, le 2^e sur 7, par 56.445 voix. Il fit partie, dans l'Assemblée, du Comité des finances, dont il fut huit fois le vice-président, exerça dans les délibérations une grande influence, mais s'occupa à peu près exclusivement de questions économiques et financières. Au point de vue politique, il soutint le général Cavaignac au pouvoir, en vertu de sa doctrine qu'il faut toujours appuyer le gouvernement de fait, et vota, tantôt avec la gauche, tantôt avec la droite: 26 mai 1848, pour le banissement de la famille d'Orléans; 9 août, contre le rétablissement du cautionnement; 26 août, contre les poursuites intentées à Louis Blanc (dont il était, en économie sociale, l'adversaire déclaré); 1^{er} septembre, contre le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort; 21 octobre, contre l'abolition du remplacement militaire; 25 novembre, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; 28 décembre, contre la réduction de l'impôt du sel; 12 janvier 1849, contre la proposition Rateau; 21 mars, pour l'interdic-

tion des clubs; 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, *contre* l'amnistie des transportés.

A l'Assemblée législative, dont il fit encore partie, ayant été élu, le 13 mai 1849, par son département, avec 25,726 voix (49,762 votants, 82,019 inscrits), il continua de se mêler activement aux discussions économiques, se prononça à la tribune pour l'abolition de l'impôt sur les boissons, réclamant des économies pour couvrir le déficit qui en résulterait, fit un autre discours (novembre 1849) pour la liberté des coalitions. Mais la maladie de poitrine qui le minait lui défendit bientôt l'accès de la tribune. Aux discours qu'il ne pouvait plus prononcer, il suppléa par des mémoires écrits aux cours des discussions. Il donna ainsi son avis sur l'*incompatibilité parlementaire* sur le *Baccalauréat*, dont il demanda la suppression : Bastiat voyait dans l'enseignement classique universitaire l'école du communisme, etc. Sa polémique avec Proudhon est restée célèbre. Le journal la *Voix du peuple* ayant critiqué un travail de Bastiat intitulé *Capital et rente*, celui-ci riposta aussitôt, et les deux adversaires échangèrent à ce sujet quatorze lettres. C'est au cours de cette discussion que Proudhon, prenant Bastiat à partie, écrivit ces lignes : « Scientifiquement, vous êtes un homme mort. Ma consultation va commencer pour vous cette éducation intellectuelle sans laquelle on n'est, suivant Aristote, qu'un animal parlant. » La *Voix du peuple* ayant été supprimée par le pouvoir, la polémique prit fin. Comme sa santé déclinait de plus en plus, Bastiat tenta de la rétablir par un voyage en Italie (novembre 1850) : mais il mourut à Rome, au bout de quelques semaines, assisté à ses derniers moments par un de ses amis, M. Paillotel. Parmi les très nombreux ouvrages de Frédéric Bastiat, il faut citer encore : *Cobden et la lique* (1845), *Sophismes économiques* (1847-48), *Harmonies économiques* (1850), ainsi qu'une grande quantité de pamphlets et d'articles de revue. Un de ses plus fidèles disciples, M. Frédéric Passy, actuellement député de la Seine, a écrit, dans une notice biographique sur F. Bastiat (Paris 1857) : « Si d'autres noms continuent à porter justement, aux yeux des détracteurs et des partisans de l'économie politique, la honte ou l'honneur d'avoir fondé cette science, nul, assurément, plus que Bastiat, n'a mérité d'être signalé pour le zèle et pour les succès de l'apostolat. »

BASTID (MARTIAL-RAYMOND), député au Corps législatif en 1869-70, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1880, né à Aurillac (Cantal), le 30 juin 1831, mort à Paris le 30 mars 1880. Avocat distingué du barreau de sa ville natale, il essaya de débiter dans la vie politique comme candidat de l'opposition, au Corps législatif, le 1^{er} juin 1863, dans la 1^{re} circonscription du Cantal, contre M. de Parieu; il obtint alors 9,560 suffrages, et M. de Parieu fut élu avec 12,894 voix. Par contre, aux élections du 7 juin 1869, M. Bastid l'emporta à une forte majorité : le 2^e tour de scrutin lui donna 19,017 voix, sur 19,745 votants (32,945 inscrits); M. de Parieu, député sortant, n'eut que 494 voix. Il fit partie de l'opposition libérale, s'associa à l'interpellation des 116, demanda et obtint, comme rapporteur, l'abrogation de la loi de sûreté générale, et fut enfin de la minorité qui vota contre la déclaration de guerre en 1870. Après le Quatre-Septembre, il prit part, dans son département, à l'organisation de la Défense, et à l'armement

des mobiles. Les élections du 8 février 1871 l'envoyèrent représenter le Cantal à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 5, avec 25,297 voix (35,107 votants, 59,650 inscrits). Il siégea au centre gauche, suivit la politique de ce groupe, et travailla à l'établissement d'une République conservatrice. Il vota : 1^{er} mars 1871, pour les préliminaires de paix; 16 mai, pour les prières publiques; s'abstint dans le scrutin du 10 juin sur l'abrogation des lois d'exil; vota : 30 août, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, pour le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, contre la démission de Thiers; 24 juin, pour l'arrêt contre les enterrements civils; 20 novembre, contre la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon; 4 décembre, contre le maintien de l'état de siège; 30 janvier 1875, pour l'amendement Wallon; 25 février, pour l'ensemble des lois constitutionnelles.

La Constitution votée, il se présenta aux élections du 20 février 1876, et fut élu dans l'arrondissement d'Aurillac, par 13,042 voix, sur 14,010 votants et 22,444 inscrits. Il reprit sa place au centre gauche, se prononça contre l'acte du Seize Mai et fut des « 363 ». Sa candidature, très vivement combattue par l'administration de M. de Fourtou au profit de M. de Chazelles, ancien préfet, candidat officiel, l'emporta néanmoins à la majorité de 14,834 voix, contre 3,884, aux élections du 14 octobre 1877. Membre du conseil général du Cantal pour le canton de Saint-Cernin, il prit, vers la même époque, la place de président de ce conseil, jusqu'alors occupée par M. de Parieu. Dans la législature de 1877, M. R. Bastid vota le plus souvent avec la majorité. Il s'était adonné surtout aux questions d'affaires. Rapporteur de plusieurs lois importantes, notamment de celle sur la reconstitution de la caisse des chemins vicinaux, il venait d'être nommé membre de la commission du budget de 1881, quand il mourut, après une courte maladie. « Modeste et laborieux, dit le *Temps* dans la notice nécrologique qu'il lui consacra, M. Bastid était, dans une assemblée, l'homme utile par excellence. Aucune tâche ne l'effrayait; il avait pris dans nos Chambres la spécialité de travailleur. »

BASTID (ADRIEN-PIERRE-REMY), fils du précédent, membre de la Chambre des députés, né à Aurillac (Cantal), le 1^{er} octobre 1853, fit, comme son père, des études juridiques, et se destina à l'enseignement du droit. Il était professeur suppléant à la Faculté de Douai, lorsqu'il brigua dans l'arrondissement d'Aurillac, à l'élection du 23 mai 1880, la succession politique de son père, récemment décédé. Un comité républicain local avait adopté pour candidat M. le docteur Léon Cabanes, maire de Saint-Mamet, ancien conseiller général, de la nuance de l'union républicaine; malgré ce choix, les partisans de la candidature « centre gauche » de M. Adrien Bastid, décidèrent de la maintenir, aucune candidature monarchiste n'étant posée. Les deux candidats républicains firent, d'ailleurs, des déclarations à peu près semblables, s'engageant à « soutenir le gouvernement dans sa lutte contre le cléricalisme », mais ajoutant qu'ils entendaient « assurer le respect de la religion et son libre exercice ». M. Ad. Bastid l'emporta avec 8,947 voix, sur son concurrent qui en obtint 7,076 (16,333 votants, 23,583 inscrits). A la Chambre il soutint avec la majorité les ministères de gauche qui occupèrent successivement le pouvoir, et vota les projets de loi de M. Jules Ferry sur l'ensei-

gnement. Réélu, le 21 août 1881, par 9,890 voix, sur 16,658 votants et 23,697 inscrits, contre 6,433 à M. Joseph Cabanes, avocat, maire d'Aurillac, il s'associa à tous les votes des républicains modérés en faveur de la politique opportuniste, se prononça pour l'expédition du Tonkin, pour le maintien du budget des cultes, et contre l'élection des sénateurs par le suffrage universel. Les élections du 4 octobre 1885 le ramenèrent à la législature suivante. Elu député du Cantal, par 26,820 voix, sur 43,490 votants et 61,184 inscrits, en juillet 1886 il prit la parole pour soutenir un amendement de M. le comte Duchâtel, relatif à un dégrèvement partiel de la propriété non bâtie. Dans la dernière session, il a voté : le 11 février 1889, pour le rétablissement du scrutin uninominal ; le 14 février, pour l'ajournement indéfini du projet de révision des lois constitutionnelles (chute du ministère Floquet) ; le 14 mars, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes ; le 2 avril, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse ; le 4 avril, pour les poursuites contre le général Boulanger.

BASTIDE (JEAN-FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Gropières (Ardèche), le 16 décembre 1754, mort à une date inconnue, était homme de loi, puis conseiller à la sénéchaussée de Villeneuve-de-Borg avant la Révolution, dont il embrassa les idées. Nommé successivement membre du Directoire du département de l'Ardèche, agent national du district de Tanargues, il fut élu, le 4 septembre 1791, député de l'Ardèche à l'Assemblée législative, par 182 voix sur 344 votants. Il ne prit pas une seule fois la parole dans l'Assemblée. Il devint ensuite juge suppléant au tribunal de cassation, et, après le 18 brumaire, auquel il donna son adhésion, conseiller général de l'Ardèche, et sous-préfet de Largentière.

BASTIDE (JULES), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, et ministre, né à Paris, le 21 novembre 1800, mort à Paris, le 2 mars 1879, était le fils d'un agent d'affaires. Il fut élevé au lycée Henri IV, suivit les cours de l'école de droit, et s'occupa quelque temps de commerce. Libéral ardent sous la Restauration, affilié aux sociétés secrètes, notamment à celle des *carbonari*, il fit une guerre opiniâtre au gouvernement de Charles X et contribua de sa personne au renversement de la royauté. Il passe pour avoir été le premier qui arbora, en juillet 1830, le drapeau tricolore au faite des Tuileries. Après la reconstitution de la monarchie au profit de Louis-Philippe, Bastide, partisan de la République, resta dans l'opposition, se fit élire commandant en chef de la Légion de l'artillerie de la garde nationale, où étaient entrés avec lui plusieurs personnages marquants du parti démocratique, et conspira activement contre le pouvoir. Impliqué dans le mouvement insurrectionnel de Grenoble, en 1832, il passa en justice et fut acquitté par le jury ; mais l'émeute des funérailles du général Lamarque, à laquelle il avait pris part, le 5 juin de la même année, le fit condamner à mort. Il parvint à s'échapper de sa prison et à se réfugier à Londres. Au bout de deux ans d'exil, il revint à Paris, se présenter devant ses juges, qui l'acquittèrent. Rédacteur du *National*, il dirigea quelque temps ce journal, après la mort d'Armand Carrel ; mais des dissentiments philosophiques avec la plupart de ses collaborateurs, par exemple avec Armand Marrast, vol-

taïrien décidé, rendirent bientôt sa situation délicate : en 1846, il prit le parti de se retirer. Jules Bastide était demeuré attaché aux principes du christianisme ; il appartenait même à la petite école néo-catholique dont Bachez était alors un des principaux représentants. Avec lui, Bastide collabora (1847) à la *Revue nationale*, où ces doctrines particulières étaient émises et commentées. Il y signa plusieurs articles sur la politique extérieure, sur l'Angleterre et la Chine, l'Italie, l'Autriche, etc. Dans une étude intitulée : *Le pape et le clergé français*, il s'exprimait ainsi : « Aujourd'hui, l'on peut, sans se mettre en désaccord avec le chef de l'église, manifester sa sympathie en faveur des principes populaires. Il y a plus, le chef même de l'église souffre pour ces principes. Le pape nouvellement élu, a, dès son avènement, commencé l'œuvre hardie d'une réforme politique, difficile partout, plus difficile encore dans un pays désorganisé par un despotisme séculaire. Il est superflu d'énumérer ici les diverses tentatives faites par Pie IX pour régénérer le centre de l'Italie. Tout le monde les connaît, tout les peuples savent gré au pape de ce qu'il fait et surtout de ce qu'il veut faire. » (*Revue Nationale*, août 1847). A la même époque, et avec le même collaborateur, il entreprenait de reviser, pour une édition nouvelle, l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, histoire qui a pour objet essentiel le développement de cette proposition : « La Révolution est la conséquence dernière et la plus avancée de la civilisation moderne, et la civilisation moderne est sortie tout entière de l'Évangile. » Bastide s'était chargé principalement de « revoir et de parfaire », disait la préface, « tout ce qui est relatif à l'histoire des cabinets étrangers et des chambres anglaises pendant la Révolution. »

En 1848, les hommes du *National* qui tenaient la majorité du gouvernement provisoire, firent une place parmi eux à Jules Bastide ; Armand Marrast solda, en cette circonstance, les rançunes d'autrefois par ce mot, qui a plusieurs fois servi depuis : « Bastide est étranger aux affaires, plaçons-le aux affaires étrangères. » Il fut nommé en effet, le 28 février, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères. Lorsque la Commission exécutive fut remplacé le gouvernement provisoire, Bastide devint titulaire du même ministère (11 mai). Il avait été élu, le 23 avril, représentant du peuple à l'Assemblée constituante dans les départements de : la Seine, le 30^e sur 34, avec 110,228 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits.) de Saône-et-Loire, le 12^e sur 14, avec 70,163 voix (131,092 votants, 136,000 inscrits.) et de Seine-et-Marne, le 7^e sur 9, avec 35,020 voix (81,011 votants, 96,947 inscrits.)

Il opta pour le département de Seine-et-Marne, et conforma ses actes, comme ministre et comme représentant, à ceux du parti républicain modéré. Le 23 juin, dans la séance où fut décidée la mise en état de siège de Paris, Bastide pressa instamment l'Assemblée d'en fuir : « Citoyens, je vous supplie de mettre un terme à vos délibérations, et de voter le plus tôt possible : dans une heure peut-être l'Hôtel de ville sera pris. » Le décret de mise en état de siège fut adopté par assis et levé à une très grande majorité. Confirmé le 28 juin dans ses fonctions de ministre des affaires étrangères par le général Cavaignac, président du Conseil, chargé du pouvoir exécutif, Bastide échangea, le lendemain, son portefeuille contre celui de la marine. Puis il reprit les affaires étrangères,

qu'il conserva jusqu'au 20 décembre 1848. Il fut alors remplacé par M. Drouyn de Lhuys. Après avoir pris part à la répression de l'insurrection de juin, il continua d'appuyer la politique de Cavaignac, et vota : le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence; le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Râteau; le 1^{er} février, *contre* l'amnistie; le 16 avril, *contre* l'expédition de Rome.

Toutefois, il ne s'associa pas, le 11 mai, à la demande d'accusation contre le prince-président et ses ministres. Dans la séance du 23 mai 1849, il déposa, avec M. Joly, un ordre du jour motivé, ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, considérant que le principe de l'indépendance des nations de l'Europe et la sécurité même de la République française sont menacés par les manifestes et les mouvements de troupes des puissances étrangères, invite le pouvoir exécutif à prendre immédiatement les mesures les plus énergiques pour faire respecter l'honneur et les intérêts de la République, en même temps que l'indépendance et la nationalité des peuples, et passe à l'ordre du jour. »

Il se rallia, d'ailleurs, à un ordre du jour analogue, présenté par Cavaignac et qui fut voté.

Non réélu à la Législative, il se tint à l'écart de la politique jusqu'en 1857; il tenta alors de se faire élire au Corps législatif dans le 7^e arrondissement de Paris et obtint 3,607 voix comme candidat de l'opposition, contre 10,609 données au candidat officiel, M. Lanquetin, et 6,826 à un autre opposant, M. Darimon. Outre sa collaboration à divers journaux et revues, on a de Jules Bastide un travail intitulé : *De l'éducation publique en France* (1847); le tome 1^{er} d'une *Histoire de la Législative* (1847) restée inachevée; la *République française et l'Italie* (1858); et une *Histoire des guerres religieuses en France* (1859).

BASTIDE D'IZARD (LAMBERT-GUILLEME-AUGUSTE), député de 1832 à 1837, né à Saint-Lys (Haute-Garonne), le 19 juillet 1790, mort à Toulouse le 29 juillet 1867, était propriétaire à Toulouse, quand il fut, le 8 janvier 1832, élu député du 2^e collège électoral de la Haute-Garonne, en remplacement de M. Chalret-Durioux, magistrat, promu à une fonction supérieure. Il vota avec l'opposition, et, le 16 avril 1833, déclara s'abstenir dans le procès intenté devant la Chambre au gérant du journal la *Tribune*. Réélu le 21 juin 1834 avec 157 voix contre 69 à M. Sans, il s'abstint encore, le 25 mai 1835, avec 44 autres députés, dans l'affaire du *Réformateur*, dont le gérant fut déclaré, par 264 voix, coupable de délit d'offense envers la Chambre, pour un article intitulé *Assommoirs législatifs*. Au nom des abstentionnistes, Arago avait déclaré que le jugement des délits de presse ne devait, d'après eux, appartenir qu'au jury. Démissionnaire la même année (1835), Bastide d'Izard fut remplacé, en septembre, par M. de Malaret, du tiers-parti.

BASTIEN (CHRISTOPHE-CLAUDE-NICOLAS), député à l'Assemblée constituante, né le 10 février 1753, mourut à Paris, le 24 mai 1790, pendant la session de l'Assemblée, où le bailliage de Toul l'avait élu, le 7 avril 1789, comme député du clergé. Il était curé de Xueilly. Le *Moniteur* est muet sur son compte.

BASTIL (FRANÇOIS), député au Corps législatif en l'an XII, né à la Bastide-du-Haut-Mont (Lot), le 25 mars 1743, mort à une date inconnue. Le Sénat conservateur le nomma, le 2 fructidor an XII, député au Corps législatif pour le département du Lot. Il avait été administrateur de district et devint, plus tard, sous-préfet de Gourdon.

BASTON. — Voy. RIBOISSIERE (COMTE DE LA).

BASTOULH (RAYMOND-MARIE-HYACINTHE DE), député de 1827 à 1830, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 4 juin 1783, mort à Toulouse, le 4 décembre 1838, fut nommé par le gouvernement de la Restauration procureur général près la Cour royale de Toulouse. L'influence de M. de Villèle le fit élire, le 24 novembre 1827, député de la Haute-Garonne au collège de département, par 136 voix sur 253 votants et 326 inscrits. Il alla siéger à l'extrême droite, et était prêt à défendre le cabinet, mais la majorité de la Chambre nouvelle s'étant trouvée hostile aux idées des ultra-royalistes, que représentaient plus directement MM. de Villèle, de Peyronnet et Corbière, un remaniement ministériel s'ensuivit au début de l'année 1828. A l'ouverture de la session législative, le cabinet Martignac était installé, ce qui fit dire à un biographe de M. Bastoulh : « Ami de M. de Villèle, cet honorable député a dû éprouver un grand désappointement en arrivant à Paris de n'avoir plus à lui faire qu'un compliment de condoléance. Il s'en est consolé en votant avec les débris dispersés du parti du grand homme. » Réélu, le 23 juin 1830, dans le 3^e arrondissement de la Haute-Garonne (Villefanche), par 164 voix sur 249 votants et 284 inscrits, contre 81 à M. Auguste Le Courben, il ne fit point partie, après la dissolution, de la Chambre de 1831. Son nom ne figure pas parmi ceux des députés qui acceptèrent de prêter le serment de fidélité au roi Louis-Philippe.

BATAILLE (MARTIAL-EUGÈNE), représentant du peuple à l'Assemblée législative en 1851, né à Kingstown (Jamaïque), le 15 novembre 1814, mort à Paris le 5 août 1878, fit ses études à Rouen, où son père avait exercé la médecine, se fit recevoir à l'École polytechnique, et publia, en 1836, dans le *Capitole*, des articles sur la question d'Orient, qui furent remarqués et qui lui valurent d'être présenté au prince Louis-Napoléon, alors en exil à Londres. Il l'accompagna dans la tentative de Boulogne (1840), fut arrêté et grâcié en 1844. Ingénieur et chef d'état-major de la garde nationale de Paris, il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée législative, par le département de la Haute-Vienne, le 10 juillet 1851, avec 11,980 voix sur 13,868 votants et 45,788 inscrits, en remplacement de M. Coralli, décédé.

Tout dévoué à la politique de l'Élysée, il fut nommé membre de la commission consultative du 2 Décembre 1851, puis maître des requêtes au Conseil d'État l'année suivante, et conseiller d'État en 1857. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 septembre 1849, officier du même ordre du 12 août 1864, retraité, comme conseiller d'État, le 12 décembre 1873.

BATAULT (CLAUDE), député à l'Assemblée législative de 1791, né en 1722, mort à une date inconnue, appartenait à la magistrature, au début de la Révolution, comme président

du tribunal d'Arnay-sur-Arroux. Le 3 septembre 1791, il fut élu par 215 voix sur 322 inscrits, député de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative. Il avait alors soixante-neuf ans. Aussi, dès la première séance tenue par l'Assemblée nouvelle, le samedi 1^{er} octobre 1791, fut-il appelé à la présidence par le bénéfice de l'âge. Le « Bulletin de l'Assemblée », inséré au *Moniteur* du 2, s'exprime en ces termes : « Conformément à l'article XXIV de la loi du 17 juin, l'Assemblée doit se constituer provisoirement sous la présidence du doyen d'âge. Les députés les plus âgés se présentent au nombre de trois. M. Batault, l'un d'eux, député pour le département de la Côte-d'Or, et âgé de soixante-neuf ans, se place dans le fauteuil du président.

M. LE DOYEN D'ÂGE, président : A l'ordre, messieurs. (La salle retentit d'applaudissements.) Aux termes de la loi, les deux membres les moins âgés doivent faire les fonctions de secrétaire. L'âge nécessaire pour être élu, est de vingt-cinq ans : si parmi MM. les députés, il en est qui n'aient pas encore atteint leur vingt-sixième année, qu'ils se présentent... etc. »

Batault se montra, dans ses votes, favorable à la cause de la Révolution; mais à part cette présidence d'un jour, son rôle parlementaire fut sans importance.

BATBIE (ANSELME-POLYCARPE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, ministre et sénateur de 1876 à 1887, né à Scissan (Gers), le 31 mai 1828, mort à Paris, le 12 juin 1887, fit ses études à Auch, son droit à Toulouse, passa, au concours, auditeur au Conseil d'Etat en 1849, et, président d'un comité électoral démocratique à Paris, se présenta dans le Gers comme candidat républicain aux élections pour l'Assemblée législative, où il échoua. Il rentra à Paris et se fit recevoir docteur en droit en 1850. La réorganisation du Conseil d'Etat, en 1852, le priva de sa place d'auditeur; il concourut alors pour l'enseignement du droit, fut nommé à la Faculté de Dijon, le 1^{er} juin 1852, puis à celle de Toulouse en janvier 1853, et à celle de Paris, en janvier 1857, comme chargé du cours de droit administratif. En 1860, le ministre de l'instruction publique, M. Rouland, lui confia la mission d'étudier dans les universités allemandes, belges et hollandaises, l'enseignement du droit administratif. Son *Traité théorique du droit public et administratif* (1861-1867), fut le fruit de ces voyages. Cette même année (1860), son *Mémoire sur Turgot philosophe, économiste et administrateur*, et son travail sur le *Crédit populaire*, lui méritèrent, de l'Académie des sciences morales et politiques, les prix Faucher et Beaujour; il fut nommé, en 1862, membre de la Société d'économie politique. Le 8 février 1871, le département du Gers l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 6, par 59,860 voix sur 74,830 votants et 98,233 inscrits. Il siégea au centre droit, où il conquit bientôt une influence prépondérante, fut un des 15 députés chargés d'accompagner M. Thiers à Versailles pour la discussion des préliminaires de paix, fit partie de la commission de permanence et de la commission des grâces, et fut un des orateurs les plus écoutés dans les questions de réorganisation de la magistrature et du Conseil d'Etat. Rapporteur du projet abolissant les lois d'exil, du projet de loi électorale, et de la commission nommée sur la proposition de M. de Kerdrel pour répondre au message de M. Thiers trouvé trop républicain par la droite (13 novembre 1872), il rédigea, en cette dernière qualité, le véritable programme du « gouvernement de

combat » (26 novembre), dont les conclusions furent rejetées par 372 voix contre 335, mais dont, en réalité, le triomphe n'était ajourné qu'à six mois. A ce propos, on rappela à M. Batbie le manifeste républicain qu'il avait adressé, en 1849, aux électeurs du Gers; mais il s'en excusa comme d'une erreur de jeunesse.

A la démission de M. Thiers (24 mai 1873), il reçut, dans le nouveau ministère de Broglie, le portefeuille de l'instruction publique, qu'il ne conserva que jusqu'à la réorganisation du cabinet (16 novembre), le lendemain du vote du septennat. Durant ces quelques mois, il se prononça contre l'enseignement obligatoire, malgré l'opinion contraire qu'il avait défendue dans ses ouvrages, et contribua à faire déclarer d'utilité publique la construction de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre. Il présida ensuite la commission des Trente. Dans la discussion de la loi électorale (mars 1874), il demanda qu'on ne pût être député que là où on était électeur; vota, à l'Assemblée nationale : le 1^{er} mars 1871, pour la paix; le 16 mai, pour les prières publiques; le 10 juin, pour l'abrogation des lois d'exil; le 30 août, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; le 3 février 1872, contre le retour de l'Assemblée à Paris; le 24 mai 1873, pour l'acceptation de la démission de Thiers; le 24 juin pour l'arrêté contre les enterrements civils; le 20 novembre pour la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon; le 4 décembre, pour le maintien de l'état de siège; le 16 mai 1874, pour le ministère de Broglie; le 29 juillet, contre la dissolution de l'Assemblée; le 30 janvier 1875, contre l'amendement Wallon; le 25 février, contre l'ensemble des lois constitutionnelles.

M. Batbie ne fut pas du nombre des sénateurs inamovibles, mais il fut élu dans le Gers, le 30 janvier 1876, aux élections sénatoriales des départements, par 285 voix sur 537 votants et 542 inscrits contre M. Maumus, ancien procureur de la République au 4 Septembre, qui eut 246 voix. Il appuya vivement les projets de résistance du maréchal de Mac-Mahon, lors de la crise gouvernementale de décembre 1877, et fit ses efforts pour rallier à cette cause les constitutionnels du Sénat. Il eut même, avec M. d'Audiffret-Pasquier, une altercation violente qui faillit les conduire sur le terrain. M. Batbie échoua complètement dans ses négociations, et le maréchal dut céder, en acceptant un ministre Dufaure.

Réélu, au renouvellement triennal, le 5 janvier 1879, dans le même département, par 297 voix sur 537 votants et 540 inscrits, contre 242 voix à M. Maumus, il interpella le gouvernement (mai 1881) au sujet de la fermeture de certains établissements religieux d'enseignement secondaire, et fit voter, en novembre, une proposition relative aux enfants d'étrangers naturalisés, leur permettant d'adopter la nationalité française même pendant leur minorité, et sous certaines conditions. Il ne put faire prendre en considération (mars 1882) une proposition sur la garantie des droits de citoyen, qui était surtout une condamnation des décrets exécutés contre les congrégations, et prit part à la discussion de la réforme du Code d'instruction criminelle (juin 1882). Il protesta, en mai 1883, contre l'avis du Conseil d'Etat donnant au gouvernement le droit de retenir les traitements des fonctionnaires indociles, de quelque ordre qu'ils soient, et combattit, en décembre 1884, l'article du budget des recettes, qui soumettait à l'impôt les associations charitables. Il déposa, en octobre 1886, un important projet de

loi sur la nationalité et la naturalisation, qui ne vint en seconde lecture qu'en janvier 1887, et qui rendit la naturalisation plus facile et moins onéreuse. M. Bathie mourut cinq mois après. Chevalier de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1867, et membre de l'Académie des sciences morales et politiques, du 14 février 1885.

BATIE (MARIE-JULES DE LA), député depuis 1885, né au Puy (Haute-Loire), le 8 septembre 1832, se fit recevoir licencié en droit à Paris, rentra comme avocat au Puy, devint, à plusieurs reprises, bâtonnier de l'ordre, et fut élu conseiller municipal en 1884. Le 18 octobre 1885, le département de la Haute-Loire l'élut député, le 4^e sur 5 et le seul de la liste conservatrice, par 35,348 voix sur 70,769 votants et 86,398 inscrits. Il a pris incidemment la parole dans plusieurs discussions et a toujours voté avec la droite monarchiste, notamment dans la dernière session :

Le 11 février 1889, *contre* le rétablissement du scrutin uninominal;

Le 14 février, *pour* l'ajournement indéfini du projet de revision des lois constitutionnelles;

Le 14 mars, *contre* la demande en autorisation de poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes;

Le 2 avril, *contre* la proposition de loi Lisboine restrictive de la liberté de la presse;

Le 4 avril, *contre* la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger.

BATTAUT DE POMÉROL (DAMIEN), député de 1815 à 1818 et de 1820 à 1827, né à Montbrison (Loire), le 19 juin 1763, mort à Montbrison, le 7 avril 1849, appartenait à la magistrature, comme président du tribunal de Montbrison. Il fut, le 22 août 1815, élu député de la Loire par le collège de département, avec 92 voix sur 173 votants et 231 inscrits, et siégea dans la majorité de la Chambre dite « introuvable ». Il y fit un rapport sur une proposition de Piet, tendant à ce que le sursis accordé par l'article 14 ^{de} la loi du 5 décembre 1814 (créances des émigrés) fût prorogé jus-qu'au 1^{er} janvier 1818.

Réélu après la dissolution le 4 octobre 1816, dans le même collège, par 87 voix (152 votants, 228 inscrits), il intervint dans la discussion du budget, à propos du cadastre, en faveur des communes qui avaient réclamé contre les répartitions. Le renouvellement du 20 octobre 1818 ne fut pas favorable à M. Battaut de Pomérol; il ne rentra au Parlement qu'aux élections de 1820 (103 voix sur 192 votants et 236 inscrits); puis il obtint, du 1^{er} arrondissement électoral de la Loire, la confirmation de son mandat législatif successivement en novembre 1822, et février 1824. Son rôle parlementaire semble, d'ailleurs, avoir été assez discret. Un de ses biographes constate que sa modestie l'empêchait de figurer au nombre des orateurs de la Chambre, mais qu'il faisait bonne figure dans les comités. Un autre se contente de reproduire l'extrait suivant du compte rendu de la séance du 14 mai 1825 :

« M. de Pomérol présente des observations fort étendues sur les ponts et chaussées. Pendant le discours de l'honorable membre, les bancs se dégarnissent, et, lorsqu'il termine, il reste tout juste dans la Chambre la majorité nécessaire pour voter l'impression ».

Légitimiste, il vota toujours avec la droite de la Chambre. Aux élections du 17 novembre 1827, il n'obtint que 56 voix et fut battu par

M. de Chantelauze, élu avec 65 suffrages. Il était chevalier de la Légion d'honneur et membre du Conseil général de la Loire, qu'il présida.

BATTELIER (JEAN-CÉSAR), membre de la Convention, né à Vitry-le-François (Marne), le 13 décembre 1757, mort à Vitry-le-François, le 3 octobre 1808, était horloger et maire de sa ville natale, quand il fut élu membre de la Convention par le département de la Marne, le 3 septembre 1792, avec 232 voix sur 456 votants. Il siégea à la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, répondit, au 3^e appel nominal : « Si je n'étais bien convaincu, je le serais en jetant les yeux sur le territoire entier de mon département : je verrais les campagnes ravagées par des satellites armés au nom de Louis, les filles violées, le sein des femmes arraché, les enfants immolés dans les berceaux. Un tel tableau, et il n'est que trop réel, n'est pas fait sans doute pour apitoyer sur le tyran, qui, pour rétablir sa domination absolue, a provoqué tant de crimes. Je vote pour la mort ». En 1794, il fut, un moment, directeur de l'atelier d'aérostats militaires de Meudon. Après le 9 thermidor, les officiers municipaux de Vitry le dénoncèrent comme terroriste, et l'accusèrent d'entretenir, par de fréquents voyages, l'esprit révolutionnaire dans son département. Il se disculpa assez pour être nommé commissaire du Directoire de la Marne. Lors de la réorganisation de la magistrature par l'empereur, il fut nommé procureur impérial à Vitry-le-François, et occupait encore ce poste quand il mourut.

BATZ (JEAN-PIERRE-LOUIS, BARON DE SAINTE-CROIX, DE), député à la Constituante de 1789, né à Gousse (Landes), le 26 décembre 1760, mort à Chadieu (Puy-de-Dôme), le 10 janvier 1822, était grand sénéchal du duché d'Albret, lorsqu'il fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Nérac, le 5 avril 1789. Il s'occupait surtout de questions financières, fit, le 3 juillet 1790, un rapport sur la dette publique, et combattit, en septembre, l'émission des assignats, qu'il assimila aux billets de Law; pour remédier à la situation des finances, il dénonça de gros financiers comme redevables envers l'Etat, et, bien que dévoué d'abord aux idées de réforme, protesta à la fin, les 12 et 15 septembre 1791, contre les actes de l'Assemblée constituante. Après la condamnation de Louis XVI, il organisa un complot pour enlever le roi pendant le trajet du Temple à l'échafaud; mais les conjurés manquèrent au rendez-vous; il faillit réussir, un peu plus tard, à sauver la reine et ses enfants, et fut mêlé à la conspiration de l'*Eillet-rouge*, que les soupçons du gendarme de garde à la porte de la reine firent échouer.

Il se lia par la suite avec les montagnards, Chabot, Bazire et Delaunay (d'Angers); lorsqu'on les accusa de trafiquer sur les fonds publics et de provoquer des décrets financiers destinés à faciliter leurs opérations de hausse ou de baisse, il fut compromis avec eux et décrété d'arrestation; mais il put échapper, et ne fut incarcéré qu'un peu plus tard, au commencement de l'an IV, comme *vendémiaire*; il s'évada encore de la prison du Plessis où on l'avait enfermé, et disparut de la scène politique.

Il revint réclamer à la Restauration le bénéfice des malheurs qu'il avait endurés sous la

Révolution, fut nommé maréchal de camp le 1^{er} mars 1815, et mis à la retraite au bout de quelques années.

BAUCARNE-LEROUX (LOUIS-JOSEPH), représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et député depuis 1885, né à Roubaix (Nord), le 6 janvier 1817, mort à Paris, le 22 novembre 1888, put, grâce à sa grande fortune, se livrer aux entreprises agricoles dans sa belle propriété de Croix (Nord), et devint maire de sa commune en 1853.

Il fut nommé à plusieurs reprises, en 1863, 1864 et 1869, président du Comice agricole de Lille, et fut élu, le 8 février 1871, représentant du département du Nord à l'Assemblée nationale, le 20^e sur 28, par 202,549 voix sur 262,927 votants et 326,440 inscrits. Il siégea au centre droit, fit partie de plusieurs commissions importantes, et prit la parole dans les questions relatives à l'agriculture. Il vota : le 1^{er} mars 1871, *pour* la paix; le 16 mai, *pour* les prières publiques; le 10 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; le 3 février 1872, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris; le 24 mai 1873, *pour* l'acceptation de la démission de Thiers; le 24 juin, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils; le 20 novembre, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon; le 4 décembre, *pour* le maintien de l'état de siège; le 16 mai 1874, *pour* le ministère de Broglie; le 29 juillet, *contre* la dissolution de l'Assemblée; le 30 janvier 1875, *contre* l'amendement Wallon; le 25 février, *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles.

Il échoua aux élections du 20 février 1876, du 14 octobre 1877 et du 21 août 1881; mais fut réélu dans le même département, le 4 octobre 1885, le 7^e sur 20, par 162,358 voix, sur 292,696 votants et 348,224 inscrits. Il n'a pas cessé de voter avec la droite monarchiste, et est mort pendant la session.

BAUCHART (ALEXANDRE-QUENTIN), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, sénateur du second Empire, né à Villers-le-Sec (Aisne), le 1^{er} février 1809, mort à Villers-le-Sec, le 5 novembre 1887, occupait au barreau de Laon une place distinguée, était conseiller général de l'Aisne, et président de la Société d'agriculture de Saint-Quentin, et comptait, sous la monarchie de juillet, parmi les républicains en vue de la région, lorsqu'il se présenta aux élections de 1846 et échoua contre M. Debrotonne. Le 23 avril 1848, le département de l'Aisne l'élut représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 14, par 65,305 voix sur 130,363 votants et 154,878 inscrits. Il vota avec la gauche, le 26 mai, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, et se prononça constamment ensuite avec la droite, le 7 juin, *pour* la loi sur les attroupements; le 26 août, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière; le 1^{er} septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence; le 2 novembre, *contre* l'amendement F. Pyat sur le droit au travail; le 27 décembre, *contre* la suppression de l'impôt du sel; le 22 janvier 1849, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute-Cour; le 1^{er} février, *contre* l'amnistie générale; le 5 février, *pour* l'ordre du jour Oudinot; le 21 mars *pour* l'interdiction des clubs; le 20 avril, *pour* le maintien du cautionnement des journaux; le 2 mai, *contre* l'amnistie des transportés; le 11 mai, *contre* la

demande de mise en accusation du Président et de ses ministres; le 18 mai, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons; le 14 mai, il avait voté avec la gauche, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher.

Il fut l'auteur du remarquable rapport de la Commission d'enquête sur les journées de juin. Réélu par le même département à la Législative, le 13 mai 1849, le 2^e sur 12, avec 64,544 voix, sur 112,795 votants et 160,698 inscrits, il adhéra à la politique du prince président, qui le nomma conseiller d'Etat, le 25 janvier 1852, et le chargea de la revision du procès des accusés de décembre. Président de la section du contentieux au Conseil d'Etat en 1861, il fut retraité pour cette fonction, le 27 mars 1867, après avoir été nommé sénateur, le 22 janvier précédent. Dans cette Assemblée, il vota avec la majorité dynastique, et disparut de la scène politique au 4 septembre 1870. Commandeur de la Légion d'honneur de la promotion du 14 août 1866. On lui doit, outre son volumineux rapport sur les journées du 15 mai et de juin 1848 (3 vol. in-4^e), un *Manuel de l'électeur et de l'éligible* (1849).

BAUCHETON (FRANÇOIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, membre de la Convention nationale, député au Conseil des Cinq-Cents et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Massay (Cher), le 2 mars 1749, mort à Massay, le 9 juin 1838, était avocat à Issoudun, quand il fut désigné par le bailliage de cette ville pour faire partie, comme membre de l'ordre du tiers, de l'Assemblée bailliagère du Berry, où il fut chargé de la rédaction du cahier des remontrances et doléances. La manière dont il s'acquitta de cette mission le fit élire, le 26 mars 1789, par ses collègues député du tiers aux Etats-Généraux. Baucheton s'associa à toutes les manifestations de son ordre, et signa le serment du Jeu de Paume; mais ce fut, dit M. Th. Lemas (*Etudes sur le Cher pendant la Révolution*) son seul acte d'énergie. « D'une nature timide et silencieuse, Baucheton manquait d'initiative et de volonté. »

D'après les documents parlementaires, il ne prit qu'une fois la parole à l'Assemblée constituante, pour demander que le siège de l'évêché de l'Indre fût établi à Issoudun. Sa proposition fut rejetée. Après la session, Baucheton vint se fixer à Vierzon (Cher), où habitait son père, et dont les électeurs, à la fin de 1791, l'appellèrent aux fonctions de juge au tribunal du district. Le 5 septembre 1792, l'Assemblée électorale du département du Cher le choisissait, par 200 voix sur 213 votants, comme député à la Convention. Félicité sur sa nomination par le président de l'assemblée électorale, Baucheton répondit par ces paroles : « Je vous offre, messieurs, tout ce qui est en moi : vœux sincères pour le bonheur de tous les Français, une âme pure, une opinion tout entière à moi et dégagée de toute influence étrangère, respect pour les propriétés, amour sans borne pour ma patrie, fidélité à la nation, désir ardent de la liberté et de l'égalité, et dévouement entier aux intérêts de mes commettants. » (*Archives du Cher.*)

À la Convention, Baucheton siégea à la Plaine. Lors du procès de Louis XVI, il vota la détention et le bannissement à la paix, l'appel au peuple et le sursis à l'exécution. Il salua avec joie le 9 thermidor; ses opinions modérées le firent désigner, le 23 vendémiaire an IV, par le collège électoral du Cher (97 voix sur 201 votants) pour entrer au Conseil des

Cinq-Cents; il y fit partie du comité chargé de l'examen des comptes. Un an après, ses pouvoirs ayant pris fin, il fut nommé président de l'administration centrale du Cher et, prêtant serment de fidélité à la République, s'écria : « Je jure haine à la royauté, et comment les Français pourraient-ils ne pas la haïr, elle qui a causé tant de maux et pendant si longtemps à la patrie!... » (*Bibliothèque de la ville de Bourges*). Successivement nommé accusateur public près le tribunal criminel du Cher, et commissaire du gouvernement près le même tribunal, il accepta le 18 brumaire, n'hésita pas à se rallier à l'Empire, fut fait, par Napoléon, membre de la Légion d'honneur et procureur-général près la Cour criminelle de Bourges, enfin 1^{er} avocat général, en avril 1811, lors de la réorganisation des cours de justice. Il remplissait ces fonctions lorsque, le 11 mai 1815, il fut élu membre de la Chambre des représentants (Chambre des Cent-Jours) par le collège de département du Cher. En informant le pouvoir central de cette nomination, le préfet du Cher signalait Baucheton comme « dévoué à l'Empereur ». Waterloo n'empêcha cependant pas Baucheton de poursuivre sa carrière dans la magistrature. La royauté, à laquelle il avait juré « une haine éternelle », le nomma le 17 décembre 1818 conseiller à la Cour de Bourges. Il fut admis à la retraite le 29 janvier 1823, avec le titre de conseiller honoraire : son âge très avancé ne lui permit pas de se rallier à la monarchie de juillet et de servir un gouvernement de plus.

BAUDE (JEAN-JACQUES, BARON), député de 1830 à 1839, puis de 1842 à 1846, né à Valence (Drôme), où son père était procureur-général, le 19 février 1792, mort à Paris, le 6 février 1862, entra dans l'administration à la fin du règne de Napoléon I^{er}, et occupa successivement les fonctions de sous-préfet de Confolens (8 avril 1813), sous-préfet de Roanne (2 novembre 1814) et sous-préfet de Saint-Etienne (4 juin 1815). Démissionnaire en juillet de la même année, il combattit le gouvernement de la Restauration dans une brochure politique intitulée *le Lundi gras et le Mercredi des cendres* qui le fit condamner par la Cour de Grenoble; il continua ses attaques dans la presse libérale et signa, comme rédacteur du journal *le Temps*, la protestation des journaliers contre les Ordonnances de Charles X. La Révolution de juillet, qui portait au pouvoir ses amis politiques, lui donna tout d'abord une place importante dans le parti orléaniste. Secrétaire de la Commission municipale de Paris le 29 juillet 1830, il fut, le 1^{er} août, nommé secrétaire général du ministère de l'Intérieur, fut même, pendant quelques jours, ministre intérimaire, en attendant que Guizot prit le portefeuille (11 août). Le 10 novembre, lorsque le comte de Montalivet succéda à Guizot, Baude fut nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Dans l'intervalle, il avait été directeur général des ponts et chaussées et des mines, et conseiller d'Etat en service ordinaire. Enfin il fut, le 26 décembre 1830, appelé, en remplacement de Treillard, à la Préfecture de police, dont il ne conserva la direction que jusqu'au 25 février 1831. Le collège de département de la Loire l'avait, le 28 octobre 1830, élu député avec 356 voix sur 436 votants et 955 inscrits, contre M. Verne de Bachelard, ancien député, 75 voix. Il succédait à la Chambre au vicomte de Champagny, démissionnaire.

Sa première proclamation, comme préfet de police, eut un certain succès : « Habitants de

Paris, disait-il, le roi m'impose la tâche honorable et laborieuse de veiller au repos de cette capitale du monde civilisé... Le Gouvernement fera son devoir. Les agitateurs n'arracheront point impunément le peuple à son repos et à ses occupations; la jeunesse de nos écoles se souviendra qu'elle doit à la patrie de se préparer, par des études sérieuses, à nous remplacer, un jour dans les affaires publiques. Le temps ni le calme ne manqueront à la discussion ferme et paisible, éclairée et complète, de droits et d'intérêts qui sont aussi ceux de nos frères des départements... » Son passage à la Préfecture de police fut signalé par un événement grave. Le 14 février 1831, jour anniversaire de la mort du duc de Berry, quelques légitimistes ayant, à la suite du service funèbre, placé sur le catafalque l'image du duc de Bordeaux avec une couronne d'immortelles, le peuple se souleva et se porta à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où avait eu lieu la cérémonie, ainsi qu'à l'archevêché, où tout fut brisé. Les croix qui ornaient, soit les clochers, soit les façades des autres églises, furent également renversées ou enlevées. Pendant trois jours, il y eut des rassemblements, et l'on se rendit à Comblans, où l'archevêque avait une maison de campagne, ainsi qu'à Montrouge, où avaient habité les jésuites. Enfin la garde nationale apaisa cette émeute, mais des explications furent demandées aux ministres à la tribune de la Chambre. M. Baude, ayant parlé dans ce débat, non seulement pour expliquer sa conduite, mais encore pour signaler comme une des causes de l'inquiétude publique la mollesse du gouvernement, M. d'Argout rappela le préfet de police à la circonspection du *subordonné*, et, le jour même, on lui notifia son remplacement.

Peu de temps après l'affaire de l'archevêché, dans la séance du 15 mars 1831, Baude présenta à la Chambre, d'accord avec le Gouvernement, la proposition suivante, qui fut appuyée par le président du Conseil, Casimir Périer, combattue par Berryer, et finalement adoptée dans son principe, mais avec des amendements qui la dénaturaient en partie :

« Article 1^{er}. — L'ex-roi, Charles X, ses descendants et les alliés de ses descendants sont bannis à perpétuité du territoire français, et ne pourront y acquiescer, à titre onéreux ou gratuit, aucun bien, y jouir d'aucune rente ou pension.

« Article 2. — Les personnes désignées dans l'article précédent sont tenues de vendre, dans les six mois, à partir de la promulgation de la présente loi, tous les biens, sans exception, qu'elles posséderaient en France.

« Article 3. — Si la vente desdits biens n'est pas effectuée dans le délai prescrit, il y sera procédé dans les formes déterminées pour l'aliénation des biens de l'Etat par l'administration des domaines. Le produit des ventes, déposé à la caisse des consignations, sera tenu à la disposition des fondés de pouvoir des anciens propriétaires, déduction faite du montant des droits des créanciers et des dommages qui seraient exigibles en raison des événements du mois de juillet 1830. »

Au cours de la discussion, Baude, trouvant que les changements qu'on avait fait subir à sa proposition l'avaient trop détournée de son but, déclara qu'il la retirait; elle ne fut votée qu'après avoir été reprise par M. Benjamin de Lessert. Baude qui, lors de ses nominations comme sous-secrétaire d'Etat, puis comme préfet de police, avait obtenu deux fois le renouvellement de son mandat, échoua aux élections générales du 5 juillet 1831, dans le 1^{er} collège électoral

de la Loire (Saint-Etienne) : il n'obtint que 68 voix contre 139 à M. Robert (Fleury), élu. Il fut plus heureux le 1^{er} mars 1832 : le collège de Roanne le renvoya à la Chambre avec 105 voix (187 votants, et 338 inscrits), en remplacement de M. Alcock, démissionnaire. Il votait alors, le plus souvent, avec la majorité, et notamment, le 16 avril 1833, pour le jugement et la condamnation du gérant de la *Tribune*. Toutefois, il demanda à retrancher de la citation devant la Chambre l'un des articles incriminés.

Pourtant, dans les sessions de 1834, de 1835 et de 1836, on le retrouve plutôt dans les rangs de l'opposition ; il avait été destitué comme conseiller d'Etat, et réélu député le 21 juin 1834, par 150 voix (223 votants, 337 inscrits), contre 69 voix à M. Méaudre, ancien député. Il demanda que sur le crédit de 750.000 francs ouvert au ministère des Finances pour distribution de secours aux pensionnaires indigents de l'ancienne liste civile, il fût distrait 220.000 fr. pour être appliqués aux condamnés politiques sous la Restauration. Plus tard, il soutint aussi le projet de loi tendant à accorder des pensions aux veuves de plusieurs généraux ; puis il appuya la proposition Dubois-Aymé en faveur des membres de la famille Napoléon, et présenta, dans la discussion des légionnaires de l'île d'Elbe, un amendement qui fut rejeté. Lorsque le *Réformateur* publia sous le titre « Assommoirs législatifs » le récit des mauvais traitements que certains députés de la majorité avaient fait endurer à un jeune journaliste, expulsé de la tribune de la presse, ainsi que ses confrères, sur la dénonciation de M. Jaubert, l'auteur de l'article écrivit : « M. Baude, qui voulait arracher le journaliste à la fureur de ces énergumènes, a reçu, dit-on, un violent coup de canne. La garde municipale est accourue et elle est venue à bout de préserver la victime et de débarrasser en même temps M. Baude. » Le jeune journaliste s'appelait Eugène Raspail. On sait que le *Réformateur* fut poursuivi devant la Chambre pour la publication de cet article, et condamné par elle. Renommé au Conseil d'Etat, Baude obtint le renouvellement de son mandat de député, le 4 novembre 1837, mais ne fit point partie de la législature de 1839 : M. Alcock prit alors sa place. Il revint au Parlement le 9 juillet 1842, par 163 voix sur 195 votants et 432 inscrits, et, abandonnant toute velléité d'opposition, se rallia pleinement à la politique de résistance. Son rôle, en même temps, devint plus effacé. « L'éloquence de M. Baude, dit un biographe de 1846, s'est réfugiée dans les bureaux. Il se venge du silence qu'il garde à la Chambre sur les commissions de travaux publics, dont quelques-unes l'ont choisi pour leur rapporteur, sans doute pour faire goûter à tous le plaisir qu'il leur avait procuré. M. Baude vote invariablement pour le ministère du 29 octobre. Il a indemnisé Pritchard et repoussé la proposition sur les députés fonctionnaires. » Sa carrière parlementaire prit fin le 1^{er} août 1846 : son concurrent, M. de Raineville, l'emporta sur lui, par 277 voix contre 186. Il rentra alors dans la vie privée. On a de lui un assez grand nombre de mémoires techniques : sur la navigation de la Loire, sur l'isthme de Suez, etc., un ouvrage sur l'Algérie, enfin un volume intitulé : *les Côtes de la Manche* (1859).

BAUDE. — Voy. VIEUVILLE (COMTE DE LA).

BAUDEL-MARTINET (CHARLES-JOSEPH-

ALEXANDRE), député de 1824 à 1827, né à Bourmont (Haute-Marne), le 14 septembre 1771, mort à une date inconnue, émigra sous la Révolution, mais ne resta que deux mois absent. De retour en France, il y mena une existence assez obscure jusqu'à l'époque (25 février 1824) où le 3^e arrondissement électoral des Vosges, Neufchâteau, le nomma, par 63 voix, membre de la Chambre des députés. Il était alors propriétaire et maire de Lamarche. Très favorable au ministère Villele-Peyronnet-Corbière, qui avait soutenu sa candidature, il fut à son tour un des plus fidèles soutiens des ministres. Il reçut au sacre du roi la croix de la Légion d'honneur.

BAUDELLOT (JOSEPH-ALPHONSE), représentant à l'Assemblée constituante de 1848 et député au Corps législatif de 1858 à 1862, né à Hirson (Aisne), le 22 décembre 1804, mort à Bondoucourt (Aisne), le 15 novembre 1862, était fils de Louis-Bernard Baudelot, qui fut juge de paix. Lui-même remplit successivement, au tribunal de Vervins, les fonctions de juge-suppléant (janvier 1832), de procureur du roi (septembre 1833) et de président du tribunal (juin 1845). Décoré de la Légion d'honneur par le gouvernement de Louis-Philippe, conseiller général de l'Aisne en 1846, il reçut, aux élections du 23 avril 1848 des électeurs de ce département, le mandat de représentant du peuple, par 115,339 voix sur 130,363 votants et 154,878 inscrits, vota à peu près constamment avec la droite de l'Assemblée constituante, sauf, toutefois, pour le bannissement de la famille d'Orléans, le 26 mai 1848.

Plus tard, rallié au gouvernement impérial, il fut, le 21 novembre 1858, élu député de la 3^e inscription de l'Aisne au Corps législatif à la presque unanimité des suffrages exprimés (30,493 voix sur 30,658 votants). Il remplaçait M. Debrottonne, décédé. Les élections du 25 avril 1859 lui renouvelèrent son mandat par 32,113 voix sur 32,192 votants. Vers la même époque, il prit sa retraite de magistrat.

BAUDET-DULARY (ALEXANDRE-FRANÇOIS), député de 1831 à 1834, né à Paris, le 6 mai 1792, mort à Paris, le 29 juin 1878, était médecin à Etampes, quand il fut, le 5 juillet 1831, élu par 189 voix sur 300 votants et 328 inscrits, député du 4^e collège électoral de Seine-et-Oise (Etampes), contre 103 voix à M. de Bizefont. Fervent disciple de Fourier, il siégea dans l'opposition et figura parmi les députés qui « étaient présents et n'ont pas déclaré s'abstenir dans le procès (avril 1833) du gérant de la *Tribune* ». Baudet-Dulary donna sa démission avant les élections générales, au commencement de l'année 1834 ; et se consacra à la propagande des idées phalanstériennes, commandita les journaux fouriéristes, la *Réforme industrielle* et la *Phalange* (1836-1843), et versa même les fonds nécessaires à la construction d'un phalanstère d'essai à Condé-sur-Vesgres (Seine-et-Oise) ; il ne réussit à créer sur ses propriétés qu'une ferme modèle. Il a publié la *Crise sociale* (1834), les *Harmonies physiologiques* (1845), l'*Hygiène populaire* (1856).

BAUDET-LAFARGE (MATHIEU-JEAN), député au Conseil des Cinq-Cents et de 1831 à 1834, né à Maringues (Puy-de-Dôme), le 8 novembre 1765, mort à Maringues, le 2 mai 1837, fut d'abord clerc-commissaire dans la marine, puis, administrateur du Puy-de-Dôme au début de la